

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

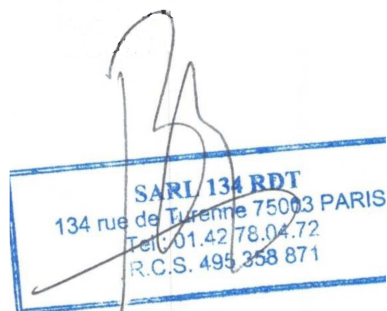
Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 08192
Numéro SIREN : 495 358 871
Nom ou dénomination : 134 RDT

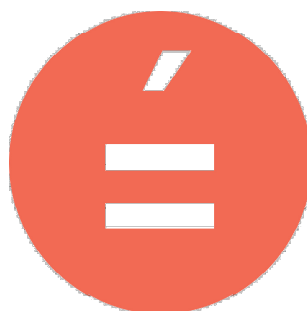
Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 30779

Certifié conforme à l'original
Le gérant



SARL 134 RDT

134 Rue de Turenne
75003 PARIS



Etats de synthèse

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Bilan	2
Bilan	3
Bilan détaillé	5
2. Compte de résultat	8
Compte de résultat	9
Compte de résultat détaillé	10
3. Annexe	13
Règles et méthodes comptables	14
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat	23
4. Liasse fiscale	24
5. Liasse fiscale (EDI)	

Attestation d'Expert Comptable

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables pour la société SARL 134 RDT relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

A la date de nos travaux et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 42 pages, se caractérisent par les données suivantes :

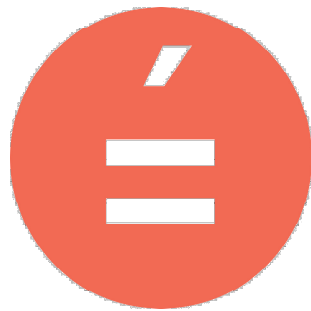
	Montants en euros
Total bilan	2 656 105
Chiffre d'affaires	2 591 571
Résultat net comptable (Bénéfice)	56 741

Fait à Gennevilliers

Le 02/05/2023

Nicolas BARDEAU

Expert comptable Associé



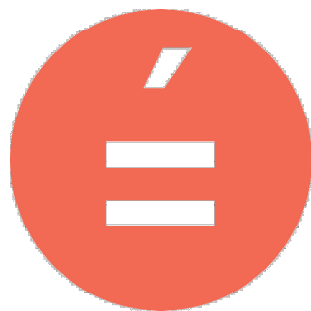
Bilan

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	356 000		356 000	356 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 250		38 250	38 250
Constructions	216 750	47 726	169 024	174 039
Installations techniques, matériel et outillage	339 706	283 494	56 212	57 110
Autres immobilisations corporelles	982 208	681 830	300 378	335 993
Immob. en cours / Avances & acomptes				19 483
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	120		120	120
Autres immobilisations financières	10 750		10 750	10 750
ACTIF IMMOBILISE	1 943 784	1 013 050	930 734	991 745
Stocks				
Matières premières et autres approv.	27 861		27 861	29 488
Marchandises	412		412	443
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 600		39 600	39 600
Fournisseurs débiteurs	57 554		57 554	42 150
Personnel	12 916		12 916	4 254
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	151 247		151 247	143 482
Autres créances	1 034 485		1 034 485	819 604
Divers				
Disponibilités	396 372		396 372	120 574
Charges constatées d'avance	4 923		4 923	11 251
ACTIF CIRCULANT	1 725 371		1 725 371	1 210 846
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 669 155	1 013 050	2 656 105	2 202 591

Bilan

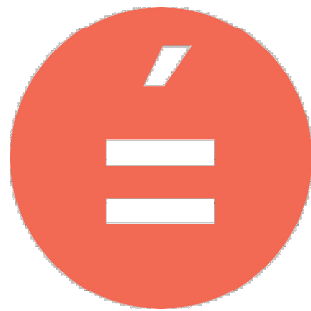
	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	90 000	90 000
Réserve légale	9 000	9 000
Report à nouveau	608 689	556 519
Résultat de l'exercice	56 741	52 170
CAPITAUX PROPRES	764 429	707 689
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	106 180	123 363
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	106 180	123 363
Emprunts et dettes financières diverses	226	263
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	471 000	444 171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 403	814 813
Personnel	26 273	26 323
Organismes sociaux	57 812	62 846
Etat, Impôts sur les bénéfices	766	2 888
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 600	6 065
Autres dettes fiscales et sociales	3 030	14 170
Dettes fiscales et sociales	94 481	112 292
Autres dettes	386	
DETTES	1 891 676	1 494 902
TOTAL PASSIF	2 656 105	2 202 591



Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	47 204	1,82	62 041	3,08	-14 837	-23,91
Production vendue	2 544 367	98,18	1 953 195	96,92	591 172	30,27
Subventions d'exploitation	25 833	1,00	20 902	1,04	4 932	23,59
Autres produits	37 035	1,43	36 443	1,81	592	1,62
Total	2 654 439	102,43	2 072 581	102,85	581 859	28,07
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	27 978	1,08	36 580	1,82	-8 602	-23,51
Variation de stock (m/ses)	32				32	
Achats de m.p & aut.approv.	563 623	21,75	449 088	22,28	114 535	25,50
Variation de stock (m.p.)	1 627	0,06	-16 997	-0,84	18 624	-109,57
Total	593 260	22,89	468 671	23,26	124 589	26,58
MARGE SUR M/SES & MAT	2 061 179	79,53	1 603 910	79,59	457 269	28,51
CHARGES						
Autres achats & charges externes	898 830	34,68	690 647	34,27	208 183	30,14
Impôts, taxes et vers. assim.	33 641	1,30	35 653	1,77	-2 012	-5,64
Salaires et Traitements	838 078	32,34	615 628	30,55	222 450	36,13
Charges sociales	114 163	4,41	90 767	4,50	23 396	25,78
Amortissements et provisions	92 724	3,58	103 687	5,15	-10 963	-10,57
Autres charges	27		61		-35	-56,50
Total	1 977 462	76,30	1 536 444	76,24	441 018	28,70
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 717	3,23	67 466	3,35	16 252	24,09
Charges financières	12 966	0,50	8 310	0,41	4 656	56,02
Résultat financier	-12 966	-0,50	-8 310	-0,41	-4 656	56,02
RESULTAT COURANT	70 751	2,73	59 155	2,94	11 596	19,60
Produits exceptionnels	1		12 643	0,63	-12 642	-100,00
Charges exceptionnelles	573	0,02	6 540	0,32	-5 967	-91,24
Résultat exceptionnel	-572	-0,02	6 103	0,30	-6 675	-109,38
Impôts sur les bénéfices	13 438	0,52	13 088	0,65	350	2,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	56 741	2,19	52 170	2,59	4 570	8,76



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 134 RDT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 656 105 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 741 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	356 000			356 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	356 000			356 000
- Terrains	38 250			38 250
- Constructions sur sol propre	216 750			216 750
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	322 352	17 354		339 706
- Installations générales, agencements aménagements divers	925 002	33 233		958 235
- Matériel de transport	6 658			6 658
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 707	608		17 315
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	19 483		19 483	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 545 201	51 196	19 483	1 576 914
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	120			120
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 750			10 750
Immobilisations financières	10 870			10 870
ACTIF IMMOBILISE	1 912 071	51 196	19 483	1 943 784

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		51 196		51 196
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		51 196		51 196
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		19 483		19 483
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 483		19 483

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	276 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	276 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	42 711	5 015		47 726
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 242	18 252		283 494
- Installations générales, agencements aménagements divers	596 298	66 347		662 644
- Matériel de transport	4 271	1 153		5 424
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 804	1 957		13 761
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	920 326	92 724		1 013 050
ACTIF IMMOBILISE	920 326	92 724		1 013 050

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 476 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 750		10 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 600	39 600	
Autres	1 256 203	1 256 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 923	4 923	
Total	1 311 476	1 300 726	10 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 90 000,00 euros décomposé en 900 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 891 676 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	106 180	17 714	76 508	11 957
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	226	226		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 403	1 219 403		
Dettes fiscales et sociales	94 481	94 481		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	471 386	471 386		
Produits constatés d'avance				
Total	1 891 676	1 803 210	76 508	11 957
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	17 183			
(**) Dont envers les associés	471 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 461 675 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	347 599
Intérêts courus / emprunt	226
Intérêts courus / cc turquier	6 625
Intérêts courus / cc brisard	2 700
Dettes provis. pr congés à payer	18 198
Charges sociales s/congés à payer	3 914
Etat - autres charges à payer	2 904
Total	382 166

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 923		
Total	4 923		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2022
France	2 591 571
TOTAL	2 591 571

134 RDT
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 RUE DE TURENNE
75003 PARIS
495 358 871 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin, à 18 heures,

Les associés de la société 134 RDT, société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros, divisé en 900 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 134 RUE DE TURENNE 75003 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Carole BRISARD, titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Benjamin TURQUIER, titulaire de 855 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin TURQUIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 573 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 86 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 56 740 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 740 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 665 428 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois dernières années

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 93 505 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 44 871 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Benjamin TURQUIER
Gérant

